

Lupiac

BULLETIN MUNICIPAL

semestriel octobre 2018 - N°9

NOTRE FORÊT



PÊLE-MÊLE



**Souper Gascon
2018**



**Foot
15 juillet 2018
La France est
championne
du monde**



Terrasse de la Taverne d'Artagnan été 2018

LE MOT DU MAIRE

Ce printemps a été marqué par l'ouverture du Château Lacoste en tant que site d'accueil de groupes, séminaires et chambres d'hôtes. Endormi depuis des années, ce site exceptionnel a été magnifiquement restauré par Sacha Bertolini et Laurent Nougès que nous connaissons tous pour avoir apprécié leur savoir-faire à la Guinguette du Lac. Au nom de la municipalité je tiens à les remercier et les féliciter pour avoir apporté au village un nouveau et bel outil touristique et économique. Je leur souhaite tout le succès qu'ils méritent.

C'est également au printemps que nous avons finalisé le dossier "SIL" (Signalétique d'Intérêt Local) en plaçant des panneaux directionnels orientant vers les différents restaurants et sites d'intérêt.

En ce qui concerne l'aménagement de la Place d'Artagnan et l'éclairage du village, des finitions restent à faire. Bien que nous attendions encore le solde de quelques subventions, j'ai tenu à vous présenter dans ce bulletin le bilan financier de ces travaux.

Vous trouverez également un article sur la forêt de Lacoste, l'écrin de notre lac. C'est dans les années 80 que le Conseil Municipal de Lupiac lance un beau projet d'aménagement du site de Lacoste, initié par Monsieur Yves Rispat, ancien Maire et Monsieur Yves DUBUC, Adjoint au Maire.

Le nouveau projet à long terme permettra de valoriser encore ce site exceptionnel.

Cet été, le Gers a connu un flux touristique morose dû tant à une météo capricieuse qu'à un contexte économique tendu. Cependant notre village a continué à attirer de nombreux touristes et visiteurs ; la fréquentation du Musée s'est maintenue à un bon niveau, les restaurants ont connu une belle activité, de plus en plus de clubs de voitures et de motos inscrivent Lupiac dans leurs carnets de route et le Festival d'Artagnan a vu plus de 4000 personnes se presser sur les différents pôles d'attraction.

Les mauvaises habitudes se prennent vite et se perdent lentement... Ainsi je dois rappeler que les couverts et les trottoirs sont à usage des piétons et qu'il est interdit de s'y garer, tant sur la Place d'Artagnan que dans les faubourgs. Pour formaliser cette interdiction, un arrêté a été pris.

Ces derniers mois ont été malheureusement marqués par le drame vécu par la famille Duffour. Au nom de tous, je veux redire combien nous en avons été bouleversés.

Les fêtes de fin d'année approchent ! Compte tenu du succès remporté l'an dernier par notre premier marché de Noël, nous avons décidé de reconduire cet événement ; il se tiendra le samedi 15 décembre sur la Place d'Artagnan décorée par nos bénévoles.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin N°9 et de joyeuses fêtes

Véronique THIEUX LOUIT

COMPTES RENDUS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

39

Le Conseil Municipal s'est réuni le 10 avril 2018 à 21 h, sous la présidence de Madame Véronique THIEUX LOUIT

Étaient présents : Mesdames THIEUX LOUIT Véronique, FOURQUET Isabelle, CORNU Christelle, Messieurs CORNU

Frédéric, LUIS Bernard, DURIEZ Bruno, MAGNE Patrick, FILLOS Maxime, GRIVAZ Jean-Marie, LABORDE Simon.

Formant la majorité des membres en exercice.

Était absent et excusé : M. DESBARATS Joël.

Procuration de vote : M Joël DESBARATS à Mme Véronique THIEUX LOUIT

Secrétaire de séance : Mme FOURQUET Isabelle

Approbation du compte rendu du 06 mars 2018

Après lecture, le compte rendu est approuvé.

Présentation du COMPTE ADMINISTRATIF 2017 par Monsieur Frédéric CORNU, Premier Adjoint.

Madame Véronique THIEUX LOUIT ayant établi le CA 2017 quitte la séance.

Les chiffres s'établissent comme suit :

Investissement	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Dépenses	850.716,26 €	607.463,56 €	230.126,09€
Recettes	850.716,26 €	502.344,62 €	292.912,50 €
Fonctionnement			
Dépenses	472.896,53 €	345.345,75 €	
Recettes	472.896,53 €	490.518,54 €	

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : -105.118,94 €

Fonctionnement : 145.172,79 €

Résultat global : 40.053,85 €

Monsieur le Premier Adjoint explique les chiffres et commente les résultats en précisant que le déficit de l'investissement est normal puisque dans les budgets des communes l'investissement se finance l'année N+1. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le Compte Administratif de la commune.

AFFECTATION DES RESULTATS 2017, présentée par Monsieur Frédéric CORNU, Premier Adjoint

Monsieur Frédéric CORNU, présente au Conseil Municipal l'affectation des résultats 2017 pour le budget primitif 2018

Excédent de fonctionnement (2017)	115.519,26 €
Excédent reporté (année précédente)	19.653,53 €
Excédent de fonctionnement cumulé	145.172,79 €
Déficit investissement	105.118,94 €
Excédent des restes à réaliser	62.786,41 €

Besoin de financement (déficit investissement +déficit RAR)	42.332,53 €
Résultat d'exploitation au 31/12/2016 : excédent	145.172,79 €
Affectation complémentaire en réserve(1068)	53.562,17 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	102.840,26 €
Résultat investissement reporté(001) : déficit	105.118,94 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le Compte Administratif de la commune.
Madame Véronique THIEUX LOUIT revient dans la séance.

Présentation du COMPTE DE GESTION 2016 par Madame Véronique THIEUX LOUIT, Maire

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion établi par Monsieur EGLIN, receveur de la commune. Ce document est établi à la clôture de l'exercice et retrace les titres à recouvrer et les mandats émis par la commune. Les chiffres sont identiques à ceux présentés dans le Compte Administratif présenté par Monsieur le Premier Adjoint.

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion à l'unanimité des membres présents.

Présentation du BUDGET PRIMITIF 2018 par Madame Véronique THIEUX LOUIT, Maire

Madame le Maire donne lecture du Budget Primitif 2018 qui se présente comme suit :

Investissement	
Dépenses	520.467,03 € dont 230.126,09 € de RAR)
Recettes	520.46, 03 € dont 292.912,50 € de RAR)
Fonctionnement	
Dépenses	536.968,26 €
Recettes	536.968,26 €

En investissement, pour l'instant sont inscrits au budget, la fin de paiement et des rentrées de subventions des travaux de réhabilitation de la Place d'Artagnan, la fin des travaux d'éclairage public du village, le paiement de ceux-ci et les rentrées de subventions, la poursuite de l'étude du PLU, l'achat de matériel pour mettre en place le Zéro phyto, la mise en place d'une signalétique d'intérêt local.

Les subventions sont reconduites au niveau de celles versées l'année 2017, avec une légère augmentation à l'école de Musique du Terroir, hausse due à un nombre d'élèves de Lupiac plus élevé.

Vote du taux des taxes 2018

Les taux restent inchangés depuis 2001 époque où Madame le Maire est devenue Adjointe.

40

Le Conseil Municipal s'est réuni le 29 mai 2018 à 21 h, sous la présidence de Madame Véronique THIEUX LOUIT
Étaient présents : Mesdames THIEUX LOUIT Véronique, FOURQUET Isabelle, CORNU Christelle, Messieurs CORNU Frédéric, LUIS Bernard, DURIEZ Bruno, MAGNE Patrick, LABORDE Simon.
Formant la majorité des membres en exercice.
Étaient absents et excusés : MM. DESBARATS Joël, GRIVAZ Jean-Marie
Procuration de vote : M Joël DESBARATS à Mme Véronique THIEUX LOUIT,
M. Jean-Marie GRIVAZ à Monsieur Maxime FILLOS
Secrétaire de séance : M. MAGNE Patrick

Approbation du compte rendu du 10 mars 2018

Après lecture, le compte rendu est approuvé.

Virements de crédits.

Afin de régulariser une somme sur le budget communal il est nécessaire de procéder à un virement de crédit pour la somme de 80 €. Il s'agit de régulariser l'achat de lanternes par Madame Cathy DUCLOS. Sur la liste il était spécifié 5 lanternes, or Madame DUCLOS n'en a pris qu'une.

Chantier été jeunes

Les chantiers jeunes seront reconduits en 2018, aux mêmes conditions qu'en 2017.

Création d'une Régie de recettes temporaire pour les marchés d'été et de Noël

Dans le respect des règles comptables et de la légalité il est nécessaire de créer une régie de recettes temporaire pour l'encaissement des droits de place lors des marchés. Les sommes encaissées seront déposées auprès de la Trésorerie de Plaisance du Gers et ce par une personne qui en sera responsable.

Le montant du droit de place est fixé à 15 euros pour les exposants n'utilisant pas l'électricité et à 20 euros pour ceux qui l'utilisent. Cette somme permet l'accès à tous les marchés d'été et au marché de Noël. Ce montant sera aussi appliqué à la Taverne de d'Artagnan et au Colombier Rouge.

Location de la salle des fêtes

Le montant de la location pour les associations est fixé à 15 € par jour pour les fluides à partir du 1^{er} juin 2018.

Projet d'acquisition ou de location de terrain pour les parkings.

Monsieur Jean-Michel LAFFARGUE a adressé un courrier à Madame le Maire, lui demandant de rectifier le compte rendu de la réunion du 07 novembre 2017 pour la partie le concernant. En effet la manière de rédiger ce compte rendu n'était pas complète. Seul le montant était mentionné et nous avons omis de préciser dans le compte rendu que ce montant correspondait à un parking complètement aménagé.

Le Conseil Municipal s'excuse auprès de M. Jean-Michel LAFFARGUE de cette mauvaise retranscription.

Point lecture

Madame le Maire donne les explications sur le retard pour les travaux, Le Conseil Municipal est toujours en attente du devis des entreprises. Une convention est à signer avec le département. Cette convention aidera le point lecture pour le prêt de livres mais aussi pour l'aménagement du local. Accord du Conseil Municipal pour la signature de cette convention.

Frais de fonctionnement scolaire

Le Conseil Municipal décide de mettre en recouvrement 60 % du montant du coût de revient des frais scolaires. La somme mise en recouvrement par enfant extérieur à la commune est donc de 1205 €.

Vérification des poteaux incendie

Une nouvelle réglementation est mise en place pour la vérification des poteaux incendie. En effet jusqu'alors les sapeurs-pompiers procédaient à cette vérification.

Aujourd'hui cette vérification incombe à la commune.

Il est décidé d'attendre la décision de la Communauté de Communes sur le sujet.

Adhésion de la Commune de CANNET au SIEBAG

Accord du Conseil Municipal pour cette adhésion.

Questions diverses

1. Pour information : une demande d'autorisation de détection de métaux a été reçue pour la plage.
2. Fonds solidarité logement et fonds d'aide aux jeunes. Aucune suite ne sera donnée à ces demandes.
3. Le projet d'installation de vitraux à l'église est annulé pour des raisons financières. Ce projet fera l'objet d'un projet global dans l'avenir. Pour le moment des vitres ont été posées.
4. Madame le Maire donne des informations sur la signalisation d'intérêt local qui va être mise en place.
5. Une question est posée sur la fourniture de gerbe pour les obsèques de conseillers municipaux et d'anciens conseillers municipaux. La décision est prise de ne payer aucune gerbe avec le budget communal.
6. Information sur une prochaine réunion à Saint Jean Pied de Port pour Madame le Maire et pour l'Agent du Tourisme de Lupiac. En effet il leur a été demandé de venir expliquer la manière utilisée pour le financement des

travaux de la Place d'Artagnan, financement participatif et mécénat ainsi que sur le développement touristique de Lupiac.

7. Compte rendu par Madame Isabelle FOURQUET sur le dossier profil de baignade et sur le dossier assainissement de la guinguette du lac. Concernant le recrutement des BNSSA et l'âge de l'un des la décision a été prise de n'ouvrir la baignade que le 15 juillet et non le 14 comme habituellement. Pour le ramassage des ordures au lac, le Sictom accepte de venir 1 fois par semaine vider les conteneurs.
8. Plan Communal de sauvegarde, une réunion est à prévoir avec Monsieur GERBOLET, qui nous aide pour ce dossier.

41

Le Conseil Municipal s'est réuni le 04 septembre 2018 à 21 h, sous la présidence de Madame Véronique THIEUX LOUIT
Étaient présents : Mesdames CORNU Christelle, FOURQUET Isabelle, THIEUX LOUIT Véronique, Messieurs CORNU Frédéric, LUIS Bernard, DURIEZ Bruno, MAGNE Patrick, LABORDE Simon., FILLOS Maxime, GRIVAZ Jean-Marie.
Formant la majorité des membres en exercice.
Était absent et excusé : M. DESBARATS Joël.
Procuration de vote : M Joël DESBARATS à Mme Véronique THIEUX LOUIT.
Secrétaire de séance : M. LUIS Bernard.

Approbation du compte rendu du 29 mai 2018
Après lecture, le compte rendu est approuvé.

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.

Transfert de compétence de la GEMAPI à la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac Il est convenu de demander quelques précisions sur les modes de calcul demandés. Le Conseil Municipal se prononcera lors de sa prochaine réunion.

Convention de passage pour AERA : Association Européenne Route d'Artagnan.

La mise en place de la Route d'Artagnan se poursuit. La portion de la route dite des Mousquetaires, conduit de Lupiac à St-Jean-de-Luz via Artagnan, Lourdes, Pau.... Le projet soutenu par le Conseil Départemental est en phase de balisage. Il est demandé à la commune de Lupiac le droit de passage au chemin de Lahitte reliant le village au chemin de randonnée de Castelnave. Le Conseil Municipal donne son accord de passage. L'autorisation est donnée à Madame le Maire de signer cette convention.

Rapport de l'inspection de la digue du lac de Lacoste

Ce premier rapport d'inspection stipule qu'un nettoyage doit être fait cet hiver au niveau du déversoir et qu'il faudra aussi dégager les sorties de drain de la digue.

Le Conseil Municipal doit demander des devis topographiques afin de commencer à répondre aux exigences du rapport d'inspection de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement)

Indemnités du percepteur M. Kahn

Le Conseil Municipal donne l'accord habituel pour l'attribution d'indemnité au comptable des finances publiques.

Location salle de réunion à NATIF

Renouvellement de la convention de location pour la salle de réunion à l'association NATIF pour la saison 2018-2019 dans les conditions habituelles.

Adhésion à l'Association des Maires Ruraux

Accord du Conseil Municipal pour adhérer à cette association des Maires Ruraux. Toutefois le Conseil Municipal demande à rester également adhérent à l'Association des Maires du Gers.

Contrat forêt du lac

Mme le Maire présente le dossier d'aménagement forestier établi par l'ONF. Ce plan d'aménagement 2018-2037 propose l'aménagement et la programmation de travaux sylvicoles et paysagers.

Le Conseil Municipal s'interroge sur le coût des travaux mais ce ne sont que des propositions et non des obligations. Il s'interroge aussi sur la parcelle traversée en bout du lac qui n'appartient pas à la commune qui est empruntée par les randonneurs. Faut-il envisager l'achat de cette parcelle ? Mme FOURQUET Isabelle demande alors s'il est possible d'instituer une servitude de passage pour rejoindre la ferme de Briole.

Une réflexion est faite aussi sur la réglementation des animaux qui boivent dans le lac.

Un accord de principe est donné par le Conseil Municipal à ce programme d'aménagement proposé par l'ONF.

Aménagement des parkings

Madame le Maire présente le dossier et les documents établis par les services du Conseil Départemental. Une discussion porte sur les sorties du terrain de Jason REED. Ce terrain pourrait rester quasiment dans son état actuel. Tous les terrains prévus sont nécessaires. Le dossier va être étudié plus précisément.

Contrat Evelyne LUCCA NOYE

Accord du Conseil Municipal pour le renouvellement du contrat de l'agent Evelyne LUCCA NOYE.

Projet de mise aux normes de l'assainissement du lac de Lacoste

Le rapport stipule qu'il est nécessaire d'obtenir un relevé topographique.

Location de l'appartement Multiple-rural

La question se pose de mettre l'appartement du multiple rural à la location par l'agence immobilière de Plaisance du Gers. Il est convenu d'attendre et de décider en fonction de la vente du fonds de commerce de la Taverne.

Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Accord du Conseil Municipal pour l'adhésion à la Fondation du patrimoine.

Questions diverses

1. Demande de participation à la Journée du Naturisme par l'Association pour le Développement du Naturisme en France. Le Conseil Municipal décide de ne pas prendre part à cette manifestation.
2. Accord pour l'élargissement du pont du chemin de la Rochelle
3. Pont de Pujos à baliser

SERVICES et COMMERCES

- **GARAGE AIO : Mécanique automobile - Station-service - Gaz - Journaux - Tabac.**
Station ouverte tous les jours de 7h30 à 19h30 - 05 62 09 26 29
- **L'AGENCE POSTALE : Services postaux et bancaires, cartes postales, point info tourisme**
Ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h 05 62 09 26 00
- **AU COLOMBIER ROUGE : Salon de Thé - Café Brocante - Expositions**
Ouvert le 1^{er} juin et septembre de 10 h 30 à 18 h 30 du vendredi au lundi soir
Ouvert en juillet et août du lundi au dimanche soir de 10 h à 20 h
Fermé le mardi matin, ouvert l'après-midi de 14 h à 22 h les soirs de marché.
Cathy DUCLOS: 06 03 16 42 14 cathy.duclos@club-internet.fr
- **LA GUINGUETTE DU LAC : Restaurant - Snack - Bar**
Facebook : la guinguette du lac - Ouvert du juin à septembre - Laurent NOUGUES : 05 62 03 84 29
- **LA SABATÈRE : Restaurant Gastronomique - Ouvert du jeudi midi au dimanche midi.**
Vérane et Jean NEEL : 05 62 69 53 69 restaurantlasabatere@orange.fr
- **LA TAVERNE D'ARTAGNAN : Café - Bar - Restaurant - Point-chaud (pain, viennoiserie, pâtisserie sur place ou à emporter) - produits de terroir 05 62 69 53 54**
PIZZA le mercredi et le vendredi soir à partir de 18 h 30

**Cet hiver, tous les mardis matin, de 9 heures à 10 heures, Christine VILLIEM, maraîchère à BAZIAN en conversion agriculture biologique, vend les légumes et fruits de son jardin sur la Place d'Artagnan. Elle restera une heure pour vous servir.
Pour la joindre : 06 37 99 66 14 et lesjardinsdupebuc@gmail.com**

AMENAGEMENT FORESTIER 2018-2037

Cette forêt de 29 ha sert d'écrin au lac ; elle est constituée d'un taillis sous futaie de chênes, charmes et de plantations résineuses et feuillues. Elle est globalement jeune et les arbres sont en bonne santé.

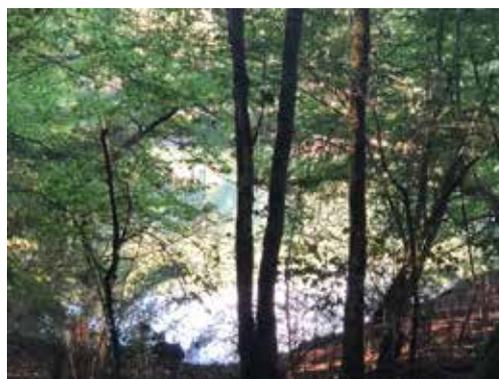
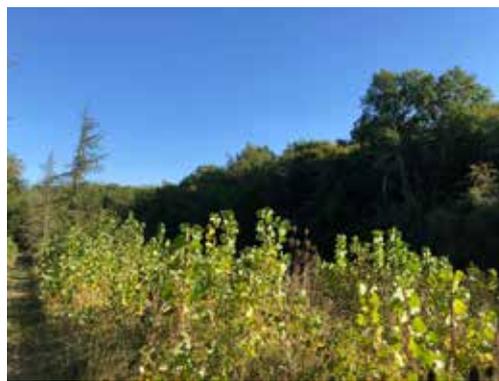
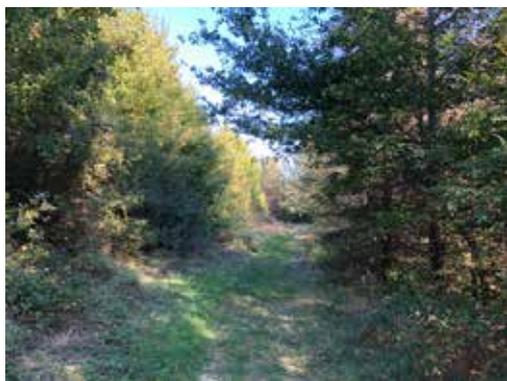
La fonction principale de la forêt est l'accueil de tous les usagers ; elle joue aussi un rôle paysager très important. La production de bois est possible mais ne constitue pas un objectif prioritaire.

Elle abrite d'anciens arbres d'émonde remarquables (vieilles trognes). Leur protection et celle des milieux naturels est un enjeu important.

L'ONF (Office National des Forêts) a transmis dernièrement une étude d'aménagement forestier

L'objectif de l'aménagement est de programmer des travaux à la fois sylvicoles et paysagers qui permettent à la forêt de remplir au mieux ses rôles d'accueil et de protection (milieux naturels et paysages). La commune peut demander le classement en Espace Naturel Sensible pour pérenniser le rôle écologique de cette forêt et peut essayer d'acheter une partie des parcelles privées enclavées entre les parcelles 3 et 4 de la forêt communale pour assurer la continuité du sentier qui borde le lac.

NOTRE FÔRET DE LACOSTE EN IMAGE



DES NOUVEAUX PANNEAUX POUR PROTEGER LE SITE DE LACOSTE



Évolution de l'état forestier depuis le VIIIe siècle

Au VIIIe siècle, le sol disparaissait tout entier sous une végétation de la plus grande épaisseur, déjà vieille de 2 ou 3 siècles. Cette immense forêt rejoignait les bois gigantesques dont les massifs sans fin avaient de tous temps occupé notre pays. Les sièges d'épiscopat commençaient à se créer autour des postes de résistance militaire. La plupart des agglomérations que compte aujourd'hui notre département n'avaient pas encore vu le jour. Sous les branchages, des pistes conduisaient aux villas des grands possesseurs ou aux redoutables lieux fortifiés des Leudes Francs.

En 1090, Lupiac est érigé en Castelnau fortifié par Odon II de Lomagne vassal du Comte d'Armagnac. Dès l'occupation des sols commencent les premiers défrichements par les gens des premiers seigneurs et des premiers monastères. Le recul des forêts fut alors considérable jusqu'à la Guerre de cent ans.

Au XIIe siècle, autour des Castelnaux apparaissent les premiers hameaux avec pour chacun son église, un cimetière et plusieurs habitations. Celles-ci prennent le nom des lieux qu'elles occupent, nom qui reste encore aujourd'hui pour plus de quatre-vingts pour cent d'entre-eux.

Pour Lupiac, on comptera 7 hameaux et 94 lieux-dits. Leurs habitants se chargeront de déboiser des lieux, soit à leur profit, soit le plus souvent à celui des propriétaires (Seigneurs, Prêtre ou Bourgeois du castelnau).

Les Forêts du Département

Une seule forêt, implantée sans discontinuer de Saint-Lys à Barcelone du Gers, et des rives de l'Arros et de l'Adour à la frontière du département des Landes.

Celle-ci fut morcelée et baptisée en :

- La Forêt de Bouconne (entoure Auch)

- Les Forêts de la Région d'Aignan, morcelée autour de Lupiac, Bois de Mazous sur toute la commune, re-morcelée ensuite en divers bois (Clarac, etc).

au nord d'Aignan : Le Bois d'Aignan

au Nord-Est : Mauhic et le Bédât par Bergelles

au Sud : Sous

et plus loin : Regade, La Barthe, Vallien.

Le bois alimentait des Ateliers de verrerie se trouvant à Avéron, Lestrade, Lartigue, la Mazuque et Lupiac.

Henri IV et son Ministre Sully décident de mettre fin au déboisement anarchique et en 1597 proscrirent le boisement et interdisent les troupeaux de chèvres en liberté.

Louis XIV et Colbert créeront une véritable administration forestière avec l'ordonnance de 1669 dont la revendication des forêts fut la suite. A cette époque, les bois secs des grandes forêts étaient abandonnés à toutes les familles. La forêt d'Aignan, Mazous compris, comptait 180 bûcherons journaliers en 1672, un arbre était estimé à 20 livres.

Devant cette manne, les commerçants peu scrupuleux commirent des excès sans borne. Pour atténuer ces dégâts, il fut constitué des bulletins spéciaux d'origine et le martelage des bois vendus fut rendu obligatoire.

Il est bon de noter que le gibier était très abondant. Les roturiers pouvaient seulement y chasser les oiseaux de passage.

Après la Révolution, les possessions des Seigneurs et de l'Église furent vendues en biens nationaux, les communes en reprenant une partie, le reste acheté par les paysans, les notables et commerçants locaux.

Dans la partie la moins favorable au vignoble, l'élevage des bestiaux prit un grand développement. Il fallut alors créer de nouveaux pâturages détruisant encore de grandes parcelles de bois.

(Suite au prochain bulletin)

Le Club « Lupiac au fil des âges »

NOUVEAU A LUPIAC



Ecurie Wendy Terras

Lieu dit lamousquere

32290 Lupiac

Tel : 0633056237

Mail : wendyterras@hotmail.fr

Site web : ecuriewendyterras.fr

Bienvenue aux écuries Wendy Terras

Écurie de propriétaires
Pension pour chevaux à Lupiac

Aux écuries Wendy Terras, vous disposerez à la fois d'installations de qualité, professionnelle et d'un cadre idéal.

Nos installations neuves comptent 16 boxes spacieux et lumineux.

La carrière de 60m x 45m se trouve sur les hauteurs et domine la région, elle offre un cadre de travail exceptionnel.

Orientée CSO (le saut d'obstacles), quel que soit votre niveau ou vos ambitions, nous vous proposons plusieurs types de formules adaptables à chaque couple cavalier/cheval.

- Pension box / pré
- Travail du cheval
- Débourage / Valorisation
- Enseignement / Stage de perfectionnement
- Coaching en compétition

Passionnée de chevaux et de sports, enseignante diplômée en 2007, cavalière de saut d'obstacles, Wendy Terras sera fière de pouvoir vous accueillir sur sa structure et de vous faire partager sa passion.

VIP

Jean Charles de Castelbajac
nous a fait l'honneur de réaliser l'affiche du
7^{ème} Festival d'Artagnan



NOS MARCHES EN 2018

Les marchés d'été du mardi soir

La commune de Lupiac a obtenu le label TERRA GERS pour ses marchés et a adhéré à la démarche initiée par le Comité Départemental du Tourisme du Gers pour la valorisation touristique des marchés de plein vent avec la charte « Plus près, plus frais, plus vrai », ceci afin de mettre en valeur les producteurs gersois vendant leurs produits sans intermédiaire.

Lupiac a accueilli cette année **des producteurs locaux** (légumes, miel, conserves, bières, fromages, vin, floc, croustades, charcuterie, plantes aromatiques, armagnac et spiruline, œufs bio), **de l'artisanat d'Art** (bijoux, patchwork, aquarelle, Ze Barnyshop). Ce marché est gourmand avec la crêpière, le rôtisseur et la possibilité de se restaurer sur place avec animation musicale à la Taverne de d'Artagnan et au Colombier Rouge.



Le marché de Noël

La municipalité de Lupiac a décidé de créer son premier marché de Noël en 2017.
Vu le succès nous organiserons le deuxième marché de Noël
le samedi 15 décembre de 15 à 21 heures.

LE COIN DES BREVES

Cérémonie du 8 mai 2018



Inauguration du château LACOSTE - 26 mai 2018

LE CHATEAU LACOSTE REVIT

Après plusieurs mois de travaux de restauration et de décoration, Sacha et Laurent, gérants de la célèbre Guinguette du lac de Lupiac, ont pu inaugurer le dimanche 27 mai le Château Lacoste. Ils en ont fait un site remarquable, élément essentiel de la revitalisation de notre village. Lors de l'inauguration ils ont reçu 200 personnes dont la plupart a déjeuné sous la grande tente berbère. La visite du site a connu un grand succès. Depuis cette date, Sacha et Laurent ont reçu chaque week-end des groupes allant jusqu'à 100 personnes. Heureux de cette réussite, les deux nouveaux propriétaires nous confient avoir le courage de terminer les travaux cet hiver. Le château Lacoste est le seul établissement gersois à pouvoir accueillir des groupes aussi importants dans un site d'une réelle beauté.



La chapelle de notre Église



Après avoir restauré sol et murs de cette chapelle, des bénévoles de l'atelier menuiserie de l'association d'Artagnan ont ouvert cet été les 3 fenêtres jusqu'alors obstruées et y ont placé des vitres qui donnent lumière et vie à ce bel espace, mettant en valeur les nouveaux fonds baptismaux réalisés par le sculpteur Wim Pieters, ainsi que le très beau bas-relief représentant la cène. Nous espérons que cette équipe saura mettre son talent à la remise en état de la deuxième chapelle !

Assemblée Générale du CAUE

Le mercredi 6 juin 2018, nous avons eu l'honneur d'accueillir l'assemblée générale du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement).

Beaucoup d'Élus et de responsables administratifs ont pu découvrir la nouvelle Place d'Artagnan.

Il y a eu une intervention de Caroline Dubois, urbaniste-conceptrice de la place et de Véronique Thieux Louit.

Concours de pêche

C'est autour du lac de Lupiac et par un temps magnifique que les pêcheurs du club "l'anguille vicoise" se sont retrouvés le samedi 22 septembre pour participer au concours "à l'américaine" (équipe de 2 pêcheurs sur le même poste) sous l'autorité bienveillante de leur Président Patrick Pizzinat. Une fois les postes attribués, les 12 équipes se sont installées, certaines à l'ombre, d'autres au soleil et cela se voyait à la fin de la journée ! Vers 18 heures pesée des prises et annonce des résultats : les vainqueurs ont pêché 9,350 kg de poissons immédiatement remis à l'eau car cette pêche se pratique selon le principe "no kill". Les participants se sont partagé les 26 pintades et 26 poulets mis en jeu. Après un apéritif offert par la municipalité de Lupiac, tout le monde s'est retrouvé autour des tables de la Guinguette pour un dîner bien mérité !



MAIRIE

PCS - RAPPEL

Nous devons réaliser le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), document obligatoire qui prévoit l'organisation des secours lors de problèmes graves. A ce sujet, rappelez-vous : Klaus en 2009. Nous n'avions aucun plan de sécurité, aucune liste des habitants. Et pourtant, grâce à la solidarité de nombreux Lupiacois, nous avons pu improviser l'organisation des secours : distribution d'eau potable, partage des groupes électrogènes, surveillance des personnes âgées, soutien aux équipes d'ERDF... C'est pour éviter toute improvisation empirique que ce PCS doit exister.

Pour cela, nous faisons appel à toutes les personnes qui pourraient nous aider dans l'organisation des secours et nous les invitons à se faire connaître auprès de la secrétaire de Mairie.

SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Ouverture au public les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10 h à 12h.

le mercredi de 7 h 30 à 12 h.

mairiedelupiac@orange.fr 05 62 09 26 13

www.lupiac.fr

**Retrouvez nos vidéos sur
www.youtube-mairie de Lupiac créé par Jean Mary LEFEBVRE**

**COUTS ET RECETTES AMENAGEMENTS DE LA PLACE D'ARTAGNAN
ET ECLAIRAGE PUBLIC DU VILLAGE**

DEPENSES			
ECLAIRAGE PUBLIC		PLACE	
	Montant		Montant
Éclairage public	171782,26	Statue Daphné du Barry	245000,00
		Socle de la statue	5378,46
		Étude et suivi travaux	44068,40
		Travaux place	551691,17
Total Dépenses	171782,26	Total Dépenses	846138,03
RECETTES			
Subventions État	77460,00	Don TARIQUET (statue)	245000,00
Subventions Syndicat Électrification	51534,68	Don-Mécénat-Parrainage des arbres	112135,00
Réserve parlementaire sénateur M. Montaugé	7000,00	Subvention État	127343,00
		Subvention Région	9000,00
		Subvention Département	84705,00
		Subvention Pays d'Armagnac	50000,00
		Subvention Communauté de communes	30259,00
		Réserve parlementaire sénateur M. Vall	7500,00
		Remboursement TVA à venir (2019)	96662,37
Total Recettes	135994,68	Total Recettes	762604,37
Emprunt C.A 20 ans taux 1,66 %	35787,58	Emprunt C.A 20 ans taux 1,66 %	63912,42
Autofinancement		Autofinancement	19621,24

Un prêt relais a été réalisé de 160 000 € afin de récupérer toutes les sommes à recevoir TVA et subvention.

Pour la place, les prévisions ont été dépassées car nous avons choisi de refaire en même temps le sol des couverts du côté mairie, pour refaire les pentes dans le bon sens.

En rouge, les factures et les subventions accordées en attente de paiement. Nous n'avons pas encore reçu les factures pour l'éclairage public. La réception du chantier n'est pas faite.

INFOS CHIFFRES TOURISME



Fréquentation des sites et monuments sur la saison 2018 (avril à septembre) en nombre de visiteurs

	Saison 2017	Saison 2018	Evolution en %
Chœur Cathédrale Saint-Martin Auch	18 802	12 734	-32%
Mémorial Auch	5 317	6 000	+13%
Musée des Jacobins Auch	0 785	*	-
Donjon de Bassoues	6 140	5 846	-5%
Château de Caumont Cazouls-Savois	N.C.	N.C.	-
Espace Saint-Michel Casleau	2 844	3 819	+34%
Musée de l'Armagnac Condom	1 588	1 542	-3%
La Dorme de Crenat-Lauze	5 293	6 767	+28%
Musée archéologique du Trésor Fauze	6 266	7 466	+19%
Maison Claude Auph 1 Isle-sur-etain	1 567	1 712	+9%
Musée d'Art Compostois L'Isle-Jourdain	5 936	4 689	-21%
Château de Lavardens	16 559	N.C.	-
Musée Archéologique Lectoure	2 766	2 909	+5%
Musée d'Artagnan Lupiac	6 144	5 390	-12%
Les Terrasses du Jazz Mauciac	1 446	907	-37%
Musées des Beaux Arts Mirande	2 677	1 846	-31%
Villa de Séviac, Montviel	*	19 208	-
Collégiale Saint-Pierre La Romieu	21 250	23 825	+12%
Musée de l'école publique Saint-Clair	1 041	2 967	+28%
Musée du Paysan d'Ernie Simorre	1 398	961	-31%
Tour de Termes d'Armagnac	5 847	5 600	-4%
Abbaye de Faram Volence sur Balie	28 142	27 799	-1%

* Inconnu pour l'instant - depuis le 1er avril pour le Musée des Jacobins, pour l'été 2017 il s'agit de 4 jours pour la Villa de Séviac
N.C. données non communiquées

La note de conjoncture du Comité Départemental du Tourisme du Gers montre une baisse de la fréquentation du musée d'Artagnan sur la période d'avril à septembre, due essentiellement à un mois de juillet très calme, beau mais peu fréquenté : moins 600 entrées au musée par rapport à 2017! Le début de saison avait pourtant été satisfaisant, les groupes venus en nombre et les ponts du mois de mai présageaient une bonne saison.

Les belles et chaudes journées d'été ont été plus propices à la baignade au lac qu'à la visite du musée.

Mais, quelle belle fin de saison qui permet d'atténuer le creux de juillet !

Ces mois de septembre et octobre comptent véritablement dans la saison estivale et ces vacances de tousaint sont marquées par une forte présence des familles.

Au final pour cette année 2018 le musée enregistre une baisse de moins de 4% en entrées et une augmentation de 11% sur les ventes de la boutique.

Les bilans complets édités par le Comité du Tourisme et des Loisirs du Gers sont en ligne sur :

<https://www.pro.tourisme-gers.com/notes-conjoncture>

RENTREE SCOLAIRE 2018/2019

Liste des élèves de la classe Cycles 1 et 2 de Melle COUSTEAU Laetitia

BIZET Tess née le 08/12/2015 PS
DOAT Axel né le 18/02/2015 PS
JOURDAN-CERIZOLLA né Mathis 05/04/2015 PS
SOULAN Emy née le 02/04/2015 PS
DUPUY Marius né le 30/09/2014 MS
JAMIER Lily née le 09/07/2014 MS
KERVEREL Youn né le 16/03/2014 MS
PAUME Thibaut né le 19/10/2014 MS
CASSIN Mélanie née le 03/05/2013 GS
DOAT Louan né le 16/04/2013 GS
GOMEZ AYANNA née le 18/11/2013 GS
DELPECH-FILLOS Emmy née le 12/03/2012 CP
JAMIER Noah né le 24/11/2012 CP
KERVEREL Louna née le 05/05/2012 CP
PINIER Samuel né le 22/01/2012 CP

Liste des élèves de la classe de Cycles 2 et 3 de Mlle BRAU Eva

BARRERE Thomas né le 22/01/2011 CE1
CASSIN Lily née le 21/06/2011 CE1
CHALINOR Jake né le 30/06/2011 CE1
PAILLAS Luc né le 02/10/2011 CE1
BENOIT KANG Louis né le 4/04/2010 CE2
BOUQUILLON ELIAN né le 22/11/2010 CE2
CORNU Achille né le 23/11/2010 CE2
DA COSTA SANTOS Miriam née le 13/05/2010 CE2
DELPECH-FILLOS Eléa née le 16/10/2010 CE2
DUPUY Lilou née le 11/08/2010 CE2
JOURDAN-CERIZOLLA Pierre né le 23/07/2010 CE2
JOURDAN-CERIZOLLA Théo né le 23/07/2010 CE2
MAGNE Emmy née le 12/11/2010 CE2
PERES Lucas né le 24/12/2010 CE2
SANTOS Angel né le 11/08/2010 CE2
BARRERE Quentin né le 03/01/2009 CM1
DELPECH-FILLOS Ethan né le 26/08/2008 CM2
LEFEVRE-BIZET Meg née le 08/05/2008 CM2

LE CINEMA

A l'initiative de l'Office de Tourisme "d'Artagnan en Fezensac", une soirée cinéma a été organisée le 19 juillet sur la place du village ; au programme, " Le retour du héros", film de Laurent Tirard avec Jean Dujardin et Mélanie Laurent. Plus de cent spectateurs ont assisté à cette séance que certains ont prolongé par un diner à La Taverne de d'Artagnan. Événement à reconduire !



ZONE DE RENCONTRE

Le centre du village de Lupiac est maintenant en Zone de Rencontre.

Zone de rencontre : section ou ensemble de sections de voies en agglomération constituant une **zone** affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette **zone**, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules.



Le panneau de signalisation routière français carré à fond bleu et bordé d'un listel blanc, portant en son centre trois pictogrammes (un piéton, un cycliste et un véhicule) ainsi qu'un panneau de limitation de vitesse à 20 km/h signale à l'utilisateur de la route qu'il entre dans une zone de rencontre. Ce panneau est codifié B52¹. Le panneau de fin de prescription utilise une ligne diagonale rouge, les mêmes pictogrammes et le panneau B33 de fin de limitation de vitesse à 20 km/h et est codifié B53.

VOIERIE

Cette année nous avons recommencé la « corvée goudron » avec pas moins de 17 personnes qui ont transpiré pour épandre près de 6 tonnes d'émulsion liquide et environ 40 tonnes de graviers afin de redonner un coup de neuf à nos chemins.

Merci à ces administrés qui ont retroussé leurs manches durant 6 journées bien chaudes en ce début d'automne : Gérard, Thierry, Vincent, Michel, Alain, Nicolas, Laurent, Antoine, Paulo, François, Patrick, Frédéric, Maxime, Bernard, Bruno, Simon et Patrice.

Merci à David, Roger, Jean-Marie et Christelle pour la logistique.

Merci aussi à Jeanne, Marie-France, Sandrine et Marjorie pour leurs desserts qui ont agrémenté les repas que nous avons pris ensemble.



Entretien voirie communale
du 25 septembre au 3 octobre

Cette opération permet de réaliser de grandes économies pour la commune et sera renouvelée.

RDV pour la prochaine session : vous avez une combinaison ? Vous avez des vieux baskets ? Si non, pas de souci on fournit l'équipement !

Si vous êtes intéressés faites le savoir en mairie ou directement à Frédéric.

LES CHANTIERS D'ÉTÉ-JEUNES 2018



Merci à :
Valentin CORNU,
Élisa LABORDE,
Martin CORNU,
Charlène BOIZIOT,
Coralie ROUANET,
Nathalie CASARIN,
Thomas AÏO,
Nathan WIOROWSKI,
Quentin WIOROWSKI.

AMERICAINS, RUSSES, CHINOIS...

LUPIAC VILLAGE INTERNATIONAL !

Nous avons reçu cette année des visiteurs venant de Russie, de Chine et des États-Unis ! Tout d'abord les Russes en vacances en France, 35 touristes russes ont tenu à rencontrer d'Artagnan ; bien sûr ils sont passés par Condom pour voir les statues réalisées par Zurab Tsereteli, sculpteur russo-géorgien puis ils ont été reçus à Lupiac. Après un copieux déjeuner à La Taverne de d'Artagnan avec un Armagnac hors d'âge offert par la mairie, ils ont été accompagnés par des membres costumés de l'association d'Artagnan chez d'Artagnan pour une visite du village et du musée puis pour des séances photos devant la statue équestre de d'Artagnan, œuvre de Daphné Du Barry puis devant la silhouette de notre mousquetaire, réalisée selon l'oeuvre d'Yves Duffour, érigée sur l'esplanade du musée. Après plusieurs heures d'immersion dans le village natal de leur héros – notre mousquetaire est célèbre en Russie ! ils ont repris la route. Le « tour operator » russe organisateur de ce voyage a ajouté Lupiac à son programme de visites en France !

Après les Russes, les Chinois : un « tour operator » chinois et ses collaborateurs sont venus en éclaireurs dans le pays de d'Artagnan afin de le faire découvrir à leurs compatriotes. A Lupiac, ils ont été reçus à la Gasconne : croustade et Armagnac. Puis ils ont visité le village et le musée. Ils doivent revenir nous rencontrer afin de finaliser leur projet. Nous nous sommes quittés en nous faisant la bise...ce qui est rarissime en Chine ! Et pour finir, les Américains. Le 21 juin, Ariane Daguin a fait découvrir le Gers à une dizaine de ses amis et clients venus de plusieurs états US. Pour Ariane, fondatrice de la société "D'Artagnan" à New York, une halte au village natal de d'Artagnan s'imposait naturellement ! Aussi avait-elle demandé à notre maire d'organiser un "vrai petit déjeuner gascon". Accueillis dans la matinée par des membres costumés de l'association d'Artagnan chez d'Artagnan, ils se sont rendus dans la salle des fêtes ; au menu, omelette aux girolles, pâté de sanglier, saucisse sèche de chevreuil, ventrêche grillée, fromages de brebis, croustade, vins et armagnac. Pour faciliter la digestion, marche à pied dans le village, visite du musée et photo devant la statue équestre.



NOTRE TOTEM

Sur notre place d'Artagnan a été érigé **un totem portant 13 panneaux** indiquant la direction des villes ou bourgs ayant particulièrement marqué la vie de d'Artagnan ainsi que la distance à parcourir à cheval pour les rejoindre. Ce totem est dominé par le symbole de la Route Européenne d'Artagnan que nous devons à notre artiste Yves Duffour.

Il a été financé entièrement par le Conseil Départemental, que nous remercions.

Ainsi chacun peut se rendre compte que notre mousquetaire ne restait pas longtemps en place ! Voici l'explication de ces panneaux, par ordre d'éloignement de Lupiac :



AUCH (59 km) : le dimanche 25 avril 1660 Louis XIV assiste au service divin dans la cathédrale Sainte Marie au banc du Conte d'Armagnac puis fait étape à Vic-Fezensac. Accompagnant le Roi, d'Artagnan viendra se recueillir à Lupiac sur la tombe de ses parents.

ARTAGNAN (68 km) : cette commune des Hautes Pyrénées a vu naître Françoise de Montesquiou d'Artagnan qui épousera Bertrand II de Batz ; ce sont les parents de notre futur mousquetaire.

NAVARRENX (125 km) : située dans les Pyrénées Atlantiques, cette cité fortifiée a été gouvernée durant 36 ans par le frère aîné de d'Artagnan, le mousquetaire Paul de Batz. Il avait sous ses ordres le mousquetaire Porthos, responsable des poudrières.

SAINT JEAN DE LUZ (182 km) : c'est dans cette ville des Pyrénées Atlantiques que le Roi Louis XIV épouse l'Infante d'Espagne Marie Thérèse le 9 juin 1660. Il quitte Paris treize mois auparavant, le 28 juillet 1659 à bord de son carrosse tiré par six chevaux blancs. Son imposant cortège est précédé par d'Artagnan à la tête de sa compagnie de mousquetaires.

PAMPELUNE (260km) : ville espagnole de Navarre, province unie à la couronne de France en 1589 – d'où le titre de "Roi de France et de Navarre"- sous le règne d'Henri IV. L'Evêque de Pampelune célèbre le mariage de Louis XIV et de l'Infante Marie-Thérèse à St Jean de Luz le 9 juin 1660.

BROUAGE (310 km) : c'est dans cette ville fortifiée de Charente Maritime que fut exilée Marie Mancini, premier et véritable amour du Roi Soleil, afin de ne pas troubler le mariage politique de Louis XIV avec Marie-Thérèse d'Autriche. Après son mariage et en route vers Paris le Roi fit un détour vers la forteresse dans l'espoir de revoir Marie Mancini... Mais elle était partie en Italie !

CHAMPLECY (526 km) : appelée Chanlecy au 17^{ème} siècle, cette commune de Saône et Loire a vu naître Anne Charlotte Boyer de Chanlecy qui épousera d'Artagnan le 5 mars 1659 en présence de Louis XIV et du Cardinal Mazarin. Ils auront deux fils.

SAINTE CROIX EN BRESSE (640 km) : dans l'église de ce village de Saône et Loire est enterrée Anne Charlotte décédée en 1683.

PARIS (700 km) : entre deux missions au service du Roi, c'est à Saint Germain des Prés, quai Malaquais, qu'habite d'Artagnan dès le 24 octobre 1668 ; il loue à Nicolas Hullot "deux maisons avec leurs dépendances" pour 1400 livres tournoi par an.

PINEROLO (738 km) : cette ville italienne est en 1665 en territoire français et s'appelle alors Pignerol. Elle dispose d'une prison forteresse. Arrêté puis escorté jusqu'à cette prison par d'Artagnan sur ordre du Roi, Nicolas Fouquet, ministre des finances, y finira ses jours. C'est à Bénigne Dauvergne de Saint Mars que d'Artagnan confiera le prisonnier. Le voyage aura duré 26 jours.

WISE (1080 km) : le 12 mai 1672 une avant-garde de l'armée française s'empare de Visé, ville francophone belge de Wallonie. Les historiens belges nous indiquent que dès le 13 mai Louis XIV y loge durant 12 jours chez Antoine Houbart. D'Artagnan fait partie des hauts personnages accompagnant le roi.

MAASTRICHT (1100 km) : c'est lors du siège de cette ville des Pays-Bas que d'Artagnan est tué d'une balle de mousquet le 25 juin 1673. Apprenant sa mort, Louis XIV écrit le soir même à la Reine Marie-Thérèse : "Madame, j'ai perdu d'Artagnan en qui j'avais la plus totale confiance et qui m'était bon à plus d'une chose". Les témoignages en l'honneur de d'Artagnan seront unanimes, tant du côté adverse qu'en France.

BRULH (1184 km) : le Cardinal Mazarin fuyant la "Fronde parlementaire" (révolte du Parlement contre le pouvoir royal et le Premier Ministre) arrive dans cette ville du land de Rhénanie du Nord-Westphalie (Allemagne) le 3 avril 1651. Le Cardinal envoie d'Artagnan en mission à Bonn auprès de l'Archevêque Maximilien de Bavière afin de lui obtenir "quelque chasteau pour sa retraite ; ce sera le château de Brühl près de Cologne.

ASSOCIATIONS

Société musicale de Lupiac

Ces derniers mois ont connu une belle activité et beaucoup de dynamisme!

- Le 7 avril, l'harmonie et l'école de musique ont offert un très beau concert de printemps avec le quatuor de clarinettes de Julie Lamort (toutes élèves du Conservatoire de Bordeaux) et Nelly Fourquet avec son concerto pour flûte et orchestre. Puis le repas fut animé par la classe d'orchestre, la chorale et les Bundy's. Un grand merci aux parents d'élèves pour leur implication lors de cette soirée.

- Le 14 avril a eu lieu l'audition de printemps de l'école de musique à Caillavet.

- Le 16 juin a été donné le spectacle de fin d'année scolaire en l'église de Vic-Fezensac avec la participation du groupe vocal TANGONELLA dirigé par Reynier Silégas, professeur de l'école et chef de la Chorale du Terroir de d'Artagnan.

- Le 19 juin, la Fête de la musique à Lupiac a été animée par la Chorale, la classe d'orchestre des adultes et l'ensemble de saxophones de l'école de musique.

Lors de la rentrée 2018/2019 l'Association de l'Ecole de Musique du Terroir de d'Artagnan (AEMTA) deviendra l'Ecole de Musique d'Artagnan (EMDA) dans laquelle les Lupiacois sont fortement impliqués:

- La co-présidence par Bruno Duriez et Armand Sensi.
- La co-direction est assurée par Isabelle Fourquet et Barnabé Wiorowski,
- Le secrétariat par Véronique Laborde

ARTISANS ET PROFESSIONS LIBERALES

BESSEAU Nelly *Cours de yoga* 06 81 65 53 92

BERTOLINI Sacha *Graphiste* 06 50 46 33 49

BOUCHET Guy *Ebéniste, facteur d'orgues* 06 22 42 18 10

CASARIN Alain *Travaux publics* 06 07 60 60 94

DESBARATS Annick *Assurance AXA, Bernon, 06.79.63.09.55*

annick.desbartas@axa.fr www.axa.fr

DESBARATS David *Travaux agricoles et publics, d'assainissement et de terrassement*
05 62 69 03 65 – 06 30 93 82 78

DUFFOUR Yves *Artiste peintre* 06 31 20 19 97

DUFFOUR Elisabeth *Praticienne de la relation d'aide et développement personnel*
06 70 49 04 96

FERREYRA Ronald *Maçon* 05 62 69 71 38

GARAIT Marie-Ange *Infirmière* 06 63 57 65 40

GRANDOTTO BIETTOLI Manon *Ferme équestre* 06 32 38 11 08

manon.grandotto@gmail.com

MARTIN Patrick *Tous travaux du bâtiment* 06 89 21 04 54

MANGENOT François *Atelier de réparation de matériel de motoculture* 05 62 03 71 63

PAGANESSI Daniel *Pension canine et féline* 05 62 09 23 87

PINEAU Tony *Travaux d'élagages* 06 67 23 95 10

REED Jason *Travaux du bâtiment* 06 31 75 55 31

REMY Denis *Ostéopathie rachidienne* 06 87 88 28 22

TERRAS Wendy *Ecurie* 06 33 05 62 37

wendyterras@hotmail.fr ecuriewendyterras.fr

THIEUX LOUIT Véronique *Conseiller immobilier Capifrance* 06 03 45 37 69

<http://veronique.thieuxlouis.capifrance.fr>

VICENTE Ambre *Elevage Darmagnac, Elevage et pension de chevaux* 06 33 77 26 26

WIOROWSKI Barnabé *Création de marque, décors et personnalisation de textiles*
05 62 03 79 24

S'il y a des changements ou des ajouts à inscrire dans cette liste, n'hésitez pas à nous contacter

ETAT CIVIL du 1 avril 2018 au 30 septembre 2018

Mariage



Shane ELLIOTT et Chloé Lucinda Jane GREEN

le 24 août 2018



Décès

Emile Louis Elie DOUAU, décédé le 15 mai 2018, né le 9 décembre 1926

Annie Marie Josée DUFFOUR, décédée le 23 mai 2018, née le 11 décembre 1948

Elisabeth Annie Marie Angèle DUFFOUR, décédée le 23 mai 2018, née le 11 août 1953

Victoria FERNANDEZ, épouse DUFFOUR décédée le 7 juin 2018, née le 18 novembre 1922

Gertrud Antonia WESTRAP, décédée le 8 septembre 2018, née le 6 août 1928

Gérard, Roger, Léopold DUFFOUR, décédé le 29 septembre 2018, né le 27 septembre 1932

ORGANISATION de la COMMUNICATION

Nous éditons 2 bulletins par an. Le nombre de pages peut varier selon les informations à vous donner. Pour ceux qui le souhaitent et qui le peuvent, par souci d'économie et de préservation de la nature, nous vous proposons de recevoir ce bulletin en format numérique. Il suffit de vous inscrire à la Mairie.

Rappel aux associations : si vous le souhaitez, faites-nous passer avant le 30 septembre et le 31 mars de chaque année vos textes sous format Word. Vous pouvez publier les comptes rendus de vos actions et vos diverses annonces.

Si vous êtes un Champion, si vous avez quelque chose de remarquable à nous faire savoir et si vous le souhaitez, faites-nous passer avant le 30 septembre et le 31 mars de chaque année vos textes sous format Word et vos photos. Nous publierons

Le village natal de d'Artagnan prépare son 7^e festival

Le 7^e festival d'Artagnan se tiendra à Lupiac le dimanche 12 août. Cette année, sur le thème « De Lupiac à Paris », les animations retraceront le parcours exceptionnel d'un enfant de Gascogne né à Lupiac et ayant accédé à l'une des plus belles charges militaires de la royauté : celle de capitaine lieutenant de la première compagnie des mousquetaires du Roi. Et cela grâce à sa bravoure, sa loyauté et son charisme. Mais il est un autre Gersois célèbre et fidèle amateur du festival depuis plusieurs années : Jean-Charles de Castelbajac, qui a honoré de sa visite l'atelier des couturières du Festival ! Ce grand artiste aux multiples talents - couturier, écrivain, dessinateur, peintre... - a accepté de réaliser l'affiche du festival 2018. Il offre ainsi à l'association « D'Artagnan chez d'Artagnan » une œuvre fidèle à sa prédilection pour les couleurs vives et franches, celles-là mêmes qui ont participé à son succès international dans le monde de l'art et de la création. Le d'Artagnan de Jean-Charles de Castelbajac est un vrai Gascon : panache, haut en couleur, fier, et tourné vers l'avenir ! Les visiteurs du festival d'Artagnan pourront apprécier le travail de différents ateliers de l'association « D'Artagnan chez d'Artagnan » : nombreux costumes nouveaux pour habiller marrants, bourgeois, gentilshommes



05 62 09 24 09 Entrée 8€ Gratuit -12 ans Affiche réalisée Jean-Charles de Castelbajac. / Photo reprodit.

et belles dames ; nouvelles réalisations des ateliers aménagés et décorations dont des reproductions de machines ayant servi à la construction du canal du Midi. De nouvelles scènes de théâtre de cape et d'épée, de nouveaux musiciens, artisans, jeux, une messe en gascon, des conférences, des restaurations d'époque et bien d'autres animations, tout est réuni pour une immersion totale dans un village gascon un jour de foire.

Pour info. La veille du festival, samedi 11 août à 18 h 30, la troupe « Les Lames sur Seine » proposera un spectacle de cape et d'épée inspiré des aventures de Zorro.

Lupiac dans la presse



et d'autres articles dans la presse locale etc...